

N° 21/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 7 mars 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 21 mars 2023

Objet de la délibération :

Groupement de commande défibrillateurs : Attribution du marché

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	70
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	4
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	8
- Votants	83

Résultat du vote	
- Pour :	83
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 14 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le quatorze mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Déservillers, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Emmanuel CRETIN, Philippe BOUQUET à Vincent MARGUET, Yves GAMELON à
Procuration	Claude CURIE, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Mickaël NICOLET à Adrien BART, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
Suppléé(e)s	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Lydie SAGE par Martial PAULY
Excusé(e)	Jean-Marie DALOZ, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Gérard MOUGIN, Laëtitia ROGNON,
Absent(e)s	Christine BREUILLLOT, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Catherine FESSELIER, Florian GRILLON, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Nathalie VAN DE WOESTYNE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2113-6 à 8 relatifs au groupement de commandes

Dans le cadre des travaux de la commission Mutualisation et du questionnaire « mutualisation » envoyé à chaque commune à l'automne 2021, faisant état de l'intérêt de 22 communes et de la CCLL pour rejoindre un groupement de commande portant sur l'achat de défibrillateurs et ainsi mutualiser cet achat,

Vu la délibération n°175/22 du 13 décembre 2022 validant le rôle de la Communauté de communes en tant que coordonnatrice du groupement de commande et autorisant le Président à signer cette convention de groupement,

Vu l'estimation d'une commande concernant les communes suivantes à 52 400 € HT :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230314-21-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2023

	Nombre de défibrillateurs
By	1
Cademène	1
Charnay	2
Chateauvieux	1
Chouzelot	2
Courcelles	1
Déservillers	2
Eternoz	4
Fourg	2
Goux Sous Landet	1
Lavans-Quingey	1
Le Val	3
Liesle	1
Longeville	1
Palantine	1
Pessans	1
Rennes sur Loue	1
Ronchaux	1
Rouhe	1
Samson	1
Scey-Maisières	2
Trepot	1
CCLL (Nautiloue)	1
CCLL (gymnase d'Amancey)	1
CCLL (maison des services)	1

Vu l'allotissement du marché en 2 lots géographiques,

Lot 1 pour 19 défibrillateurs : Communes de Cademène, Châteauvieux-les-Fossés, Courcelles, Déservillers, Éternoz, Goux-sous-Landet, Longeville, Palantine, Rouhe, Scey Maisières, Trepot + la Communauté de Communes Loue Lison (site de Nautiloue, Maison des services d'Amancey et Gymnase d'Amancey),

Lot 2 pour 15 défibrillateurs : Communes de By, Charnay, Chouzelot, Fourg, Lavans-Quingey, Le Val, Liesle, Pessans, Rennes-sur-Loue, Ronchaux, Samson.

Vu la Commission de suivi des marchés réunie le 24 février proposant de retenir le prestataire suivant :

- Lot 1 : entreprise D-sécurité Groupe pour un montant de 19 564 € HT
- Lot 2 : entreprise D-sécurité Groupe pour un montant de 19 072 € HT

Invité à délibérer, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- Valide le choix de la commission de suivi des marchés
- Autorise le Président à notifier les lots au titulaire
- Autorise le Président à signer tous les documents y afférent

Fait et délibéré en séance, le 14.03.2023

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président